

DECISION DU PRESIDENT

N°2023-533

Travaux de lutte contre les incendies – DETR 2024

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,
- Vu le procès-verbal d'élection du nouveau-vice-président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz » en date du 27 septembre 2023,
- VU l'arrêté n°AR 2023-280 du 28 septembre 2023 portant délégation de fonction à Madame Pascale BRIAND, 1^{ère} Vice-Présidente,
- VU l'arrêté n°AR 2023-281 du 28 septembre 2023 portant délégation de fonction à Monsieur Claude CAUDAL, 2^{ème} Vice-Président,

CONSIDERANT

Dans le cadre de son schéma directeur de défense extérieur contre l'incendie, Pornic agglo Pays de Retz va réaliser les premières réserves incendie jugées prioritaires au regard des enjeux à couvrir, à savoir :

- la réserve incendie de Terre Neuve sur la commune de Chauvé (Création d'une réserve incendie 120m3),
- la réserve incendie de la Hamoyère sur la commune de Vue (Déplacement d'une réserve incendie 120m3),
- la réserve incendie du Landas sur la commune de Rouans (Implantation d'une réserve incendie 120m3),
- la réserve incendie de la zone d'activités de la Princetière sur la commune de Saint Michel Chef Chef (Création de deux réserves incendies de 240m3).

Ces travaux sont éligibles à une aide de l'Etat au titre de la DETR 2024.

Aussi, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Dépenses		Recettes			
Nature	Montant en € HT	Financier	Dispositif	Montant en €	%
Réserve incendie Terre Neuve - Travaux de fourniture et pose	29 000,00	Etat	DETR 2024	85 000,00	34,42%
Réserve incendie La Hamoyère - Travaux et installation	14 442,80	Pornic aggro Pays de Retz	Autofinancement ou emprunt	161 913,80	65,58%
Réserve incendie La Hamoyère - renouvellement regard compteur eau potable réserve incendie	471,00				
Réserve incendie Le Landras - Travaux de fourniture et pose	29 000,00				
Réserve incendie ZAC La Princetière – Rue des Tonneliers - Travaux de fourniture et pose	87 000,00				
Réserve incendie ZAC La Princetière – Rue des Bourreliers - Travaux de fourniture et pose	87 000,00				
Total	246 913,80	Total			100%

DECIDE

- ARTICLE 1:** D'approuver le projet, ainsi que son plan de financement prévisionnel, tels que présentés.
- ARTICLE 2:** De solliciter toutes les subventions possibles pour mener à bien le projet, à leur taux maximum, et plus particulièrement la DETR 2024.
- ARTICLE 3:** D'autoriser le Président à effectuer toutes démarches et à signer toutes pièces afférentes au présent dossier.
- ARTICLE 4:** La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.
- ARTICLE 5:** Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 12/12/2023

**Le Président,
Jean-Michel BRARD**

